

**POUR CHAQUE ÉTAPE
DE VOTRE SANTÉ AU TRAVAIL,
LA CFE-CGC EST À VOS CÔTÉS.**



ÉLECTIONS TPE
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

JE VOTE



**MA FORCE
DE DIALOGUE**

WWW.CFECGC.ORG



**VISITE D'EMBAUCHE : OBLIGATOIRE POUR
S'ASSURER DE L'ADÉQUATION DE VOTRE
ÉTAT DE SANTÉ AVEC LE POSTE.**





**VISITE PÉRIODIQUE : TOUS LES 5 ANS,
POUR UN SUIVI RÉGULIER DE VOTRE SANTÉ.**





3

ACCIDENT DU TRAVAIL : VOTRE EMPLOYEUR DOIT LE DÉCLARER DANS LES 48 HEURES. SI L'ACCIDENT EST RECONNU, VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE DÈS LE PREMIER JOUR D'ARRÊT.





**VISITE DE PRÉ-REPRISE : PRÉPAREZ
VOTRE RETOUR APRÈS UN ARRÊT
PROLONGÉ.**



**ABONNEZ-VOUS
POUR EN SAVOIR
PLUS !**

